



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20230307-MPG022023007-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2023

Publication : 21/03/2023

COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 07 mars 2023 à 20h00, en session ordinaire ;

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire ;

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 18/03/2022.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, DUTEL Noémie, GRANJON Marc, BEFORT Jean-Marc, SEYVE Véronique, PLASSE Elodie, BERTALOTTO Frédérique, VIGNON Philippe, FONGARLAND Jean-Jacques, BONNET Philippe, , PILON Denis.

Absents excusés : GONZALEZ Éric (procuration à GRANJON Marc), SUREDA Jennifer (procuration à GUILLAUMOND Monique), BOREL Anne-Marie (procuration à TERRAILLON Régine), SERAILLE Loïc (procuration à FONGARLAND Jean-Jacques), FOUILLAT Christine.

Secrétaire de Séance : PERONNET Jean-Marc.

MPG/ 02 2023 007

Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Lotissement

Le Conseil municipal désigne M Grégory DUSSUD, Adjoint aux Finances, président de séance pour cette délibération. M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le Conseil constate que le compte administratif 2022 du Budget Lotissement « Chez Vernay » est semblable en tous points au compte de gestion du Trésorier.

La balance générale se présente comme suit :

Fonctionnement

Recettes 109 475,60 €

Dépenses 132 596,95 €

-23 121,35 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 3913,39 €

Investissement

Recettes 129 310,45 €

Dépenses 306 868,25 €

-177 557,80 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : - 95 100,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (21 pour) :

-approuve le compte administratif 2022 du budget relatif au lotissement

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier de Feurs

Le Maire
Christian MOLLARD

Le secrétaire de séance
Jean-Marc PÉRONNET

